

✓

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 13 Fév 2001
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux - Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE : INITIATION - LOGICIEL ILLUSTRATOR
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 756799U21V1
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir , avec accord provisoire, le document de référence
relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : INITIATION -LOGICIEL ILLUSTRATOR
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 75 67 99 U 21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2001
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : INITIATION -LOGICIEL ILLUSTRATOR (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant d'utiliser les fonctionnalités de base d'un logiciel de dessin type Illustrator.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités :

*Face à un système informatique connu,
en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel
informatique,
en utilisant les commandes appropriées,*

- ◆ démarrer l'ordinateur ;
- ◆ utiliser les fonctionnalités de base du système d'exploitation (Windows ou Mac-OS) pour gérer des répertoires et des fichiers sur le disque dur et dans un transfert disque dur / disquette non formatée ;
- ◆ restaurer un élément de la poubelle et vider cette dernière ;
- ◆ clôturer une séquence de travail.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : INFORMATIQUE : INTRODUCTION PC / WINDOWS (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V1

ou

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE : INTRODUCTION PC / SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS/MAC (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V2

2.3. Conditions particulières d'accès :

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'utilisation de logiciels de dessin	CT	S	20
3.2. Part d'autonomie			04
Total des périodes			24

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de mettre en œuvre les potentialités de base d'un logiciel de dessin, type Illustrator :

- ◆ utiliser l'écran de travail : menus, outils, règles, affichage, barre d'état et manipuler les outils de base : Palettes, Plume, Rotation, Mise à l'échelle, Miroir, Flèche noire, ... ;
- ◆ appliquer un ensemble de procédures de base pour :
 - ◆ gérer des primitives :
 - ◆ dessiner et gérer le contour de carrés et de dérivés,
 - ◆ dessiner et gérer le contour de cercles et dérivés,
 - ◆ modifier des primitives à l'aide :
 - ◆ des outils Rotation, Mise à l'échelle et Miroir ;
 - ◆ l'outil de sélection (flèche noire / flèche blanche) ;
 - ◆ dessiner :
 - ◆ effectuer, avec l'outil plume, différents types de dessins (droites, courbes) ;
 - ◆ les modifier par ajout ou suppression de points et par sélection directe ;
 - ◆ gérer le contour des tracés ;
 - ◆ manipuler des tracés :
 - ◆ couper, joindre ;
 - ◆ transformer des sommets en inflexions et des inflexions en sommets ;
 - ◆ manipuler des objets : utiliser la palette Transformation et ses correspondants dans les menus ;
 - ◆ manipuler des calques :
 - ◆ créer et supprimer des calques ;
 - ◆ nommer et colorer un calque ;
 - ◆ verrouiller, déplacer un calque ;
 - ◆ fusionner des calques ;
 - ◆ transférer entre calques ;
 - ◆ manipuler du texte :
 - ◆ encoder du texte libre ;
 - ◆ encoder du texte captif ;
 - ◆ appliquer des règles de base typographiques ;

- ◆ utiliser les outils de coloration dans différentes productions ;
- ◆ utiliser les outils de (pré)visualisation :
 - ◆ le zoom arrière et avant (différentes méthodes),
 - ◆ les traces ;

et tout au long des activités d'enseignement,

- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
- ◆ d'organiser son travail en utilisant les ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation (sauvegarde, archivage, accès, protection, sécurité, ...) ;

5. CAPACITES TERMINALES

*Face à un système informatique connu,
en utilisant le logiciel Illustrator dans sa version utilisée lors de l'apprentissage,
en respectant les règles d'utilisation du logiciel,
en utilisant les commandes appropriées,
à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des
cours de l'U.F. considérée,*

pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser et d'interpréter les informations fournies par les menus, les boîtes de dialogue, l'aide en ligne ;
- ◆ d'utiliser les fonctionnalités élémentaires du logiciel pour dessiner, gérer, manipuler des tracés, des objets, des calques et du texte.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du temps alloué,
- ◆ de l'efficacité des procédures employées,
- ◆ de l'habileté technique de l'étudiant,
- ◆ du soin et de la précision dans la présentation des documents,
- ◆ du respect des consignes,
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation du logiciel Illustrator

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 par groupe.